



Assemblée générale

Distr. limitée
14 juin 2013
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-sixième session Vienne, 12-21 juin 2013

Projet de rapport

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-sixième session à Vienne du 12 au 21 juin 2013. Son Bureau était composé comme suit:

<i>Président:</i>	Yasushi Horikawa (Japon)
<i>Premier Vice-Président:</i>	Filipe Duarte Santos (Portugal)
<i>Deuxième Vice-Président/Rapporteur:</i>	Piotr Wolanski (Pologne)

A. Réunion des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa cinquantième session à Vienne du 11 au 22 février 2013, sous la présidence de Félix Clementino Menicocci (Argentine). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1038).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa cinquante-deuxième session à Vienne du 8 au 19 avril 2013, sous la présidence de Tare Charles Brisibe (Nigéria). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1045).

B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la session.



2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquantième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.
8. Espace et développement durable.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
10. L'espace et l'eau.
11. Espace et changements climatiques.
12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
13. Rôle futur du Comité.
14. Questions diverses.
15. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Membres

5. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116, 62/217, 65/97 et 66/71 et aux décisions 45/315, 67/412 et 67/528, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 74 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

D. Participation

6. Ont participé à la session les représentants des 64 États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

7. À sa 660^e séance, le 12 juin, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs des pays suivants: le Bélarus, la Côte d'Ivoire, El Salvador, les Émirats arabes unis, le Ghana, le Guatemala, Israël, le Luxembourg, le Panama et la République dominicaine ainsi que du Saint-Siège à participer à sa cinquante-sixième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

8. À la même séance, le Comité a décidé d'inviter, à la demande de l'Ordre souverain et militaire de Malte, l'observateur de l'Ordre à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.

9. À cette même séance également, le Comité a décidé d'inviter, à la demande de l'Union européenne, l'observateur de l'Union à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.

10. Des observateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la session.

11. Ont aussi assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Association des centres de télédétection des pays arabes, Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère australe (ESO), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), Organisation internationale de télécommunications par satellites (ITSO) et Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik). L'observateur de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) a également participé à la session.

12. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association de droit international (ADI), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut international de droit spatial (IISL), National Space Society (NSS), Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation et Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT).

13. À sa 660^e séance, le Comité a décidé d'inviter, à la demande du réseau interislamique de science et de technologie spatiales (ISNET), l'observateur du réseau à participer à sa cinquante-sixième session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.

14. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2013/INF/1.

E. Déclarations

15. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kenya, Libye, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République de Corée, Roumanie, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Des déclarations ont également été faites par l'observateur du Guatemala, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et par le représentant de la France et l'observateur de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne. Les observateurs du Bélarus, du Ghana et du Luxembourg ont également fait des déclarations. Les observateurs de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace, du Conseil consultatif de la génération spatiale, de l'ESA, d'EUTELSAT-IGO, de la FAI, de la National Space Society et de la Secure World Foundation ont également fait des déclarations.

16. À sa 660^e séance, le Président a fait une déclaration soulignant le rôle joué par le Comité et ses Sous-Comités pour ce qui est de soutenir les efforts visant à faire progresser l'exploration et la recherche spatiales et à permettre aux objectifs mondiaux de développement durable de tirer parti des avantages qu'offrent les techniques spatiales. Il a souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales et du renforcement des capacités, et de resserrer la coordination entre le Comité et d'autres organes intergouvernementaux intervenant dans le programme de développement pour l'après-2015.

17. À sa 662^e séance, le 13 juin, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a décrit les travaux du Bureau au cours de l'année écoulée, notamment

les activités d'information ainsi que celles de coopération et de coordination mises en œuvre avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Elle a également appelé l'attention sur la situation financière actuelle du Bureau, soulignant l'importance de la disponibilité de ressources financières et autres pour la bonne exécution de son programme de travail.

18. Le Comité a accueilli l'Arménie, le Costa Rica et la Jordanie comme nouveaux membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale et le SCOSTEP ont été accueillis comme tout derniers observateurs permanents du Comité.

19. Le Comité a félicité la Chine pour le lancement réussi, le 11 juin 2013, du cinquième vol spatial habité, avec trois membres d'équipage, dont la deuxième femme astronaute chinoise (taïkonaute).

20. Le Comité s'est félicité de la table ronde consacrée au thème "L'espace: construire l'avenir aujourd'hui", afin de marquer le cinquantième anniversaire du premier vol effectué par une femme, Valentina V. Tereshkova, dans l'espace et d'examiner la contribution des femmes aux activités spatiales. Cette table ronde était animée par M^{me} Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales. M. Yury Fedotov, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, a prononcé un discours de bienvenue. La table ronde a réuni plusieurs personnalités féminines influentes dans le domaine spatial: Valentina V. Tereshkova (Fédération de Russie), Abimbola H. Alale (Nigéria), Roberta Bondar (Canada), Amalia Ercoli Finzi (Italie), Chiaki Mukai (Japon), Marion Paradas (France) au nom de Géraldine Naja (ESA), Julie A. Sattler (États-Unis), Maureen Williams (Argentine) et Liu Yang (Chine) représentant des secteurs tels que l'exploration spatiale, les sciences, les techniques et les applications spatiales, les entreprises, la politique et le droit. Un message vidéo a été présenté par l'astronaute Karen Nyberg (États-Unis), qui se trouve actuellement à bord de la Station spatiale internationale, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire du premier vol effectué par une femme.

21. Le Comité s'est également félicité de l'exposition organisée au Centre international de Vienne pendant la session pour marquer le cinquantième anniversaire du premier vol effectué par une femme, Valentina V. Tereshkova, présentant également des photographies et des biographies d'autres femmes astronautes, avec des contributions du Canada, du Japon, de la Fédération de Russie et de l'Office du tourisme de la région de Yaroslavl, de l'Association des Universités des États-Unis pour la recherche spatiale, du Bureau des affaires spatiales et de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies.

22. Le Comité s'est en outre félicité de la table ronde de femmes astronautes et cosmonautes sur le thème "Les femmes dans l'espace: les cinquante prochaines années", organisée conjointement par le Bureau des affaires spatiales et l'Association des explorateurs de l'espace, qui a eu lieu le 13 juin 2013 au Musée d'histoire naturelle à Vienne.

23. Le Comité a noté la projection des vidéos présentées en marge de sa session en cours: "No gravity", par les délégations allemandes et françaises, "Shenzhou-9", par la délégation chinoise, "Les femmes japonaises dans l'espace" par la délégation japonaise, et "Chopin: le concert dans l'espace", par la délégation polonaise.

24. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
- a) La coopération internationale japonaise, par le représentant du Japon;
 - b) Les activités spatiales récentes de la Turquie, par le représentant de la Turquie;
 - c) Introduction à Chopin dans l'espace, par le représentant de la Pologne;
 - d) L'observation spatiale pour la gouvernance et l'autonomisation des citoyens indiens, par le représentant de l'Inde;
 - e) Le programme spatial national de la République du Bélarus, par l'observateur du Bélarus.
25. Le Comité s'est félicité d'une manifestation parallèle sur le rôle de l'éthique dans le discours sur la viabilité des activités spatiales, organisée par l'ESPI le 20 juin 2013
26. Le Comité s'est félicité de la réussite du 63^e Congrès international d'astronautique, tenu à Naples (Italie) du 1^{er} au 5 octobre 2012. Il a noté avec satisfaction que le 64^e Congrès serait accueilli par le Gouvernement chinois et se tiendrait à Beijing du 23 au 27 septembre 2013.
27. Le Comité s'est félicité de la publication intitulée *Human Space Technology Initiative: Humans in Space* (ST/SPACE/62).
28. Le Comité a vivement remercié M^{me} Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, à l'occasion de son départ à la retraite, pour le remarquable dévouement dont elle a fait preuve au service du Bureau et du Comité, et lui a adressé ses meilleurs vœux pour l'avenir.

F. Adoption du rapport du Comité

29. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa [...] séance, le [...] juin 2013, son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

30. Conformément au paragraphe 20 de la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, l'examen des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, notamment des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale, ainsi que le rôle que les

techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable¹.

31. Les représentants de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Grèce, du Japon et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres, l'observateur du Guatemala, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et le représentant de la France, ainsi que l'observateur de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne.

32. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point:

- a) Changement de perspective: la recherche atmosphérique à la Station spatiale internationale, par le représentant de l'Allemagne;
- b) Index de sécurité spatiale 2013, par le représentant du Canada;
- c) 20 ans d'histoire et avenir du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, par le représentant du Japon;
- d) Le programme de maîtrise italien en matière d'institutions et de politiques, par le représentant de l'Italie.

33. Le Comité était saisi d'un document de travail présenté par la Fédération de Russie sur les conditions préalables à remplir pour favoriser l'examen des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques dans le contexte de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/2013/CRP.19).

34. Le Comité est convenu que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique et par la promotion du dialogue international et l'échange d'informations sur différents thèmes liés à l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, il avait un rôle fondamental à jouer afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

35. Le Comité a souligné que la coopération et la coordination aux niveaux international, régional et interrégional dans le domaine spatial étaient essentielles pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace et aider les États à développer leurs capacités spatiales.

36. L'avis a été exprimé que l'examen de ce point de l'ordre du jour par le Comité ne correspondait pas aux critères d'un dialogue sérieux et professionnel et qu'il n'y avait donc pas d'approche concrète et visionnaire pour les questions pratiques et les questions touchant aux moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. À cet égard, cette délégation a estimé que cette situation pouvait être améliorée en instaurant la confiance entre les États et en renforçant les facteurs rationnels de leurs politiques, comme les futures lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales, en particulier celles liées à la sûreté dans l'espace.

37. L'avis a été exprimé que le document de séance A/AC.105/2013/CRP.19 contenait un aperçu des liens qui existaient entre les divers aspects de la sécurité

¹ Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif).

dans l'espace et de la sûreté des activités spatiales, et définissait un ensemble de thèmes qui pouvaient motiver les travaux du Comité au titre de ce point de l'ordre du jour, et que le Comité devrait commencer à analyser le fondement juridique et les modalités de l'exercice du droit à l'autodéfense dans l'espace conformément à la Charte des Nations Unies.

38. L'avis a été exprimé que la proposition d'examiner les différents aspects de l'exercice du droit à l'autodéfense dans l'espace conformément à la Charte des Nations Unies correspondait aux critères de l'utilisation responsable de l'espace.

39. Quelques délégations ont été d'avis que le régime juridique régissant actuellement l'espace n'était pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace ou traiter des questions liées à l'environnement spatial, et que la poursuite du développement du droit spatial international garantirait que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. À cet égard, ces délégations ont estimé que pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir la militarisation de l'espace, il fallait élaborer un instrument juridique international spécial contraignant.

40. Quelques délégations ont estimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, il était essentiel que le Comité resserre sa coopération et sa coordination avec d'autres organismes et mécanismes du système des Nations Unies, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

41. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement. À ce propos, cette délégation a estimé qu'aucune action du Comité n'était nécessaire concernant le déploiement d'armes dans l'espace et qu'il existait des mécanismes multilatéraux appropriés pour examiner la question du désarmement.

42. Le Comité a noté avec satisfaction que la cinquième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable serait organisée conjointement par les Gouvernements du Ghana et du Kenya et qu'elle se tiendrait à Accra en décembre 2013.

43. Le Comité a rappelé la Déclaration de Pachuca, que la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques, tenue à Pachuca (Mexique) du 15 au 19 novembre 2010, avait adoptée et qui avait élaboré une politique spatiale régionale et créé, entre autres, un groupe consultatif d'experts en matière spatiale. Il a également noté que le secrétariat temporaire de la Conférence avait organisé une réunion régionale sur le thème de l'utilisation de l'espace pour la sécurité humaine et environnementale dans les Amériques, qui s'était tenue du 17 au 20 avril 2012 à Mexico, et une réunion des représentants d'entités spatiales nationales à Santiago le 12 novembre 2012.

44. Le Comité a noté avec satisfaction que la dix-neuvième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales s'était tenue à Kuala Lumpur du 11 au 14 décembre 2012 sur le thème de l'amélioration de la qualité de vie grâce à des programmes spatiaux novateurs. Il a également noté que la vingtième session du

Forum serait organisée conjointement par le Gouvernement japonais et par l'Académie de science et de technologie du Viet Nam et qu'elle se tiendrait à Hanoï en décembre 2013.

45. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique avait tenu sa sixième réunion à Téhéran les 17 et 18 juillet 2012, lors de laquelle elle avait approuvé un certain nombre de nouveaux projets, examiné les progrès accomplis en ce qui concerne les projets déjà approuvés et convenu de tenir sa prochaine réunion en 2013.

46. Le Comité a noté le rôle important que jouaient les accords bilatéraux et multilatéraux dans la promotion des objectifs communs en matière d'exploration spatiale et les missions d'exploration complémentaires réalisées en coopération.

47. Quelques délégations ont informé le Comité des travaux en cours visant l'élaboration, d'une manière ouverte, transparente et inclusive, d'un code de conduite international pour les activités spatiales, donnant ainsi l'occasion à tous les États Membres intéressés de participer au processus et de faire part de leurs vues. Ces délégations ont en outre informé le Comité que les premières consultations ouvertes s'étaient tenues à Kiev les 16 et 17 mai 2013 et qu'un deuxième cycle de consultations était prévu fin 2013.

48. Le Comité a recommandé de poursuivre, à titre prioritaire, à sa cinquante-septième session, en 2014, l'examen de ce point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.